

# **PETR DU PAYS DE RETZ**

## **DELIBERATION**

**Séance du 17 janvier 2022**

Date de la convocation du Comité syndical: 10 janvier 2022  
Nombre de membres en exercice : 53  
Nombre de membres présents : 27  
Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt deux, le 17 janvier à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés en visioconférence sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents : Mmes Claire HUGUES, Nadège PLACE, Françoise RELANDEAU, Séverine MARCHAND, Pascale BRIAND, Mrs Jean Michel BRARD, Jean-Bernard FERRER, Gaetan LEAUTE, Bernard MORILLEAU, Jacques PRIEUR, Rémy ROHRBACH de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mme Marie-Line BOUSSEAU, Mrs Yannick MOREZ, Jean Pierre AUDELIN, Michel OLIVIER, Gildas RICOUL, de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mme Laura GLASS, Mrs Jean-Marie BRUNETEAU, Christian GAUTHIER, Claude NAUD, Laurent ROBIN de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mme Karine PAVIZA, Mrs Michel AURAY, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Christophe LEGLAND de la Communauté de Commune de Grand-Lieu.

Etaient excusés : Mme Eloise BOURREAU-GOBIN, Mr Jacques RIPOCHE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

✂✂✂✂

### **OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'un rapport doit être présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et donner lieu à un débat.

La loi précise que le rapport d'orientation budgétaire doit comporter, pour les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants :

- Un rapport sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le débat s'appuyant sur ce rapport doit ainsi permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Monsieur le Président présente à l'assemblée les différentes actions pouvant être portées par le PETR en 2022.

Au regard des objectifs 2022 du PETR et de l'évolution du territoire, dont la population atteint 158 243 habitants, un débat d'orientation budgétaire est mené.

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance des diverses interventions des membres,

Le Comité syndical, à l'unanimité, des membres présents

- **INDIQUE** qu'il a été procédé au cours de cette réunion à un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022.
- **APPROUVE** le rapport d'orientation budgétaire annexé à cette délibération.

Publication effectuée le :

Le Président,  
Bernard MORILLEAU



**PETR** du Pays de Retz  
44270 MACHECOUL

Prés. actaire des La Loire-Atlantique  
ARRIVÉ le

24 JAN. 2022

SGCD - Courrier



Préfecture de la Loire-Atlantique  
ARRIVÉ le

24 JAN. 2022

SGCD - Courrier

**Rapport d'orientation  
budgétaire  
2022**

## Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

La loi NOTRe précise et renforce les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires applicables aux collectivités.

Dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière.

Le rapport d'orientation budgétaire du PETR doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à l'encours de la dette
- Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée du travail

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif. Il doit être transmis aux EPCI membres dans un délai de 15 jours. Il doit également faire l'objet d'une publicité et doit être mis à disposition du public au siège du PETR dans les mêmes délais.

## Eléments de contexte général

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Retz est un syndicat mixte fermé dont les membres sont :

- ❖ la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, 64 757 habitants
- ❖ la communauté de communes de Grand-Lieu, 40 214 habitants
- ❖ la communauté de communes Sud Estuaire, 34 924 habitants
- ❖ la communauté de communes Sud Retz Atlantique, 25 631 habitants

Le PETR ne levant pas l'impôt, ses ressources viennent essentiellement des cotisations de ses membres, calculées en euros par habitant, complétées de subventions liées à ses actions, provenant de l'Europe, de l'Etat et de ses agences, du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, du Département de Loire Atlantique, de communes partenaires sur des projets particuliers, auxquelles s'ajoutent des produits privés ponctuels.

L'élaboration du débat d'orientation budgétaire 2022 s'inscrit donc dans un cadre contraint, puisque chaque année la participation des EPCI est calculée au plus près des dépenses de fonctionnement, ce qui se traduit depuis 2017-2018 par le recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €, nécessaire pour couvrir les

dépenses engagées dans l'attente du paiement effectif des subventions obtenues (LEADER notamment).

Ce contexte budgétaire contraint ne doit pas empêcher de poursuivre les projets et actions engagées, en recherchant notamment d'autres sources de financement, ainsi que la mutualisation avec les EPCI et différents partenaires.

## Grands principes du projet d'orientation budgétaire pour l'année 2022

Le projet d'orientation budgétaire vise à répondre aux besoins suivants :

- Assumer les charges de fonctionnement courantes du PÉTR, et en particulier l'ingénierie nécessaire au développement des actions conduites en son nom pour le PÉTR, pour le compte des EPCI membres, et pour accompagner le montage de projets des communes et acteurs privés,
- Financer les actions et projets qui ont déjà fait l'objet d'engagements ou de décisions du comité : PIG Bien habiter en Pays de Retz, projet alimentaire territorial, événements fédérateurs « Pays de Retz », promotion (notamment touristique) du territoire, urbanisme et aménagement du territoire, valorisation du patrimoine (notamment communication coordonnée des Journées européennes du Patrimoine,
- Permettre d'impulser de nouvelles réflexions, stratégies et projets articulés avec les actions des EPCI, lorsque cela s'avèrera pertinent de le faire à l'échelle du Pays. A ce titre, les études nécessaires à la révision du SCOT sont lancées à compter de 2022.

## Eléments sur la situation financière du PÉTR à la fin de l'année 2021

### Estimation du compte administratif 2021

BUDGET PRINCIPAL				
Section de fonctionnement			Section d'investissement	
Crédits inscrits BP + DM	614 730.46 €		Crédits inscrits BP + DM	25 934,02 €
Total dépenses 2021	489 042.11 €		Total dépenses 2021	1 484.35 €
Total recettes 2021	571 359.03 €		Total recettes 2021	25 934,02 €
Résultat exercice 2021	82 316.92 €		Résultat exercice 2021	24 449,67 €

### Situation de trésorerie au 07 janvier 2021

Situation de trésorerie (compte 515)	144 624.16 €
Mandats en instance	74.00 €
SOLDE	144 550.16 €

Depuis 2018, le comité syndical avait autorisé le président à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000 € pour faire face aux besoins budgétaires et aux retards de versement de certaines subventions, en particulier le FEADER. A ce jour, la ligne de trésorerie ouverte auprès du Crédit Agricole n'est pas remboursée en totalité. Sans elle, le PETR ne pourrait faire face à ses dépenses courantes.

Ligne de trésorerie	Montant de la ligne	Montant tiré	Solde disponible
Crédit Agricole	200 000 €	150 000 €	50 000 €

Pour autant, compte tenu des délais prévisibles entre des dépenses et les recettes liées (notamment pour le PIG Bien Habiter), et pour préserver de la souplesse dans la gestion du budget PETR, il est impératif de conserver cette ligne de trésorerie sur l'exercice 2021.

Afin de pallier les délais tardifs de versement des subventions extérieures et pour donner d'avantage de souplesse, il est proposé en 2022 d'augmenter le montant de la ligne à 300 000 €.

### Hypothèses pour préparer le budget primitif 2022

Les actions envisagées en 2022 sont fidèles à la mise en œuvre du projet de territoire et liées au lancement de la révision du SCOT.

Peuvent être notamment identifiées :

- Les études liées à la révision du SCOT (Etat Initial de l'Environnement, Economie - moteurs de développement, Paysage et assistance juridique) et les dépenses associées (publicité etc) : 100 000 €
- La finalisation du PIG Bien Habiter en Pays de Retz (2018 2022) et le lancement d'un nouveau programme : 130 000 €
- La poursuite du partenariat avec Alisee pour les espaces conseil faire : 50 000 €
- La mise en œuvre du projet alimentaire territorial : 43 500 €
- L'animation de la coconstruction de la candidature du prochain programme LEADER : 10 000 €
- La suite de l'action culturelle « Projet Katalyse » en lien avec les PCAET : 6 000 €
- La coordination des Journées du Patrimoine : 9 000 €

- Speed Retz Alternance : 4000 €
- La coordination touristique (bourse d'échange de documents et carte touristique du Pays de Retz) : 4000 €

Seront également intégrés au projet de budget 2022 :

- la mise à disposition de quatre agents (3,5 ETP) par la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et les communautés de communes Sud Estuaire, Sud Retz Atlantique et Grand-Lieu : 181 0000 €
- l'adhésion annuelle à l'AURAN : 47 407 €
- les frais liés au fonctionnement du syndicat mixte, par remboursement des EPCI concernés (véhicules, affranchissement, assurances, téléphonie, frais de déplacement, de réception..., indemnités du Président, intérêts ligne de trésorerie : 28 250 €
- Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour équilibrer le budget d'investissement (études SCOT) : 32 295 €

Les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

- o Participation des EPCI à hauteur de 1 € par habitant + remboursement PIG et permanences espace conseil Faire : 165 526 € + 70 500 €.
- o Subvention LEADER en remboursement de frais engagés pour l'animation du dispositif 2021 et 2022 + Evènement Paysages 2021 + Etude Préfiguration PTRE: 145 671 €
- o Subvention Département (Conseil de développement) et nouveau PIG: 97 500 €
- o Subvention DRAAF pour le PAT : 35 000 €
- o Subvention Préfecture pour les études SCOT : 15 000 €
- o Subvention Conseil Régional pour les études SCOT : 12 000 €
- o Participation des communes d'accueil du spectacle Katalyse : 3000 €
- o Commissions CEE (convention Certinergy) : 3000 €
- o Remboursement par les communes de Nantes métropole concernées de la communication coordonnée des Journées du Patrimoine: 1 600 €
- o Sans oublier le résultat de fonctionnement reporté, en cours d'estimation précise (environ 82 000 €).

## Engagements pluriannuels

Le PETR n'a pas eu recours à un emprunt.

## Informations concernant le personnel

Le PETR ne compte aucun salarié. Ses missions sont assurées par des agents (de catégorie A) des EPCI membres mis à disposition du PETR, à 100% pour 3 agents. Compte tenu de la charge supplémentaire liée à

la révision du SCOT, Il est proposé en 2022 de doubler le temps de l'agent mis à disposition par Pornic Agglomération Pays de Retz (60% de 0.8 ETP). Une adhésion à l'agence d'urbanisme de la région nantaise permet de compléter le dispositif d'ingénierie du PETR.

En outre, un chef de filât technique a été confié à l'office de tourisme intercommunal de Pornic Agglo Pays de Retz depuis 2017 pour la coordination des actions touristiques menées à l'échelle du Pays (bourse d'échange de documents et carte touristique). Ce chef de filât est reconduit en 2022.

Poste des dépenses d'ingénierie 2022	Estimation des montants
Personnels EPCI mis à disposition du PETR (3.48 ETP)	181 000 €
Adhésion AURAN	47 407 €
Chef de filât technique OTI Pornic Agglo Pays de Retz	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>230 407 €</b>

Les postes affectés au PETR font, depuis 2016, l'objet de financements importants (2,2 ETP ont été intégralement financés entre 2016 et 2019 par LEADER et l'ADEME des Pays de la Loire. Si les cofinancements LEADER permettent de maintenir le cofinancement d'1.2 ETP depuis 2020, la pérennité des recettes de fonctionnement peut à termes devenir problématique.

En l'absence d'autres dispositifs contractuels, il conviendra à l'avenir d'envisager une augmentation de la participation des EPCI dont les modalités de versement (1 €/hab) n'ont pas évolué depuis 2010 à l'inverse des missions assurées par le syndicat. Pour l'année 2022, aucune évolution n'est nécessaire.